

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI**

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 12 septembre 2012 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jacques Riopel, préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
M.	Michel Lévesque	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne (20h05)
M.	Rémi Gilbert	Maire	Launay
M.	Fernand Béland	Représentant	Preissac
Mme.	Gaby Chiasson	Mairesse	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Luc Pomerleau	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Martin Roch	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Ghislain Nadeau	Maire	Trécesson
M.	Denis Lebel	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Michel Roy	Directeur général.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
M.	Normand Grenier	Directeur du Service d'Aménagement.

077-09-2012 **ORDRE DU JOUR :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ghislain Nadeau, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté en faisant les modifications suivantes : Le point 9.1 est retiré et le point 11.1 est reporté.

1. Prière.
2. Appel nominal.
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 13 juin 2012.
  - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 27 juin 2012.
  - 4.3 Suivi du Comité Administratif du 27 août 2012.
5. Période réserve à l'assistance.
6. Correspondance.
7. Administration :
  - 7.1 Règlement # 121 « Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC d'Abitibi » :
    - 7.1.1 Adoption.
    - 7.1.2 Application par le directeur général.
  - 7.2 États financiers au 31 août 2012 :
    - 7.2.1 MRC.
    - 7.2.2 Forêt.
    - 7.2.3 TNO.
8. CLD Abitibi :
  - 8.1 Bulletin trimestriel.
  - 8.2 Bulletin rural « Eau Courant ».
  - 8.3 Max Taxi – Suivi.
  - 8.4 Politique Nationale de la Ruralité – Plan de travail actualisé.
9. Municipalités :
  - 9.1 Proposition de la ville d'Amos – Étude « Une Ville une MRC ».
10. TNO :
  - 10.1 Contrat pour l'entretien des chemins d'hiver pour 2012-2013 :
    - 10.1.1 TNO Lac-Chicobi (Guyenne).
    - 10.1.2 TNO Lac-Despinassy.
  - 10.2 Contrat pour la cueillette des ordures pour l'année 2013 :
    - 10.2.1 TNO Lac-Chicobi (Guyenne)
    - 10.2.2 TNO Lac-Despinassy.
11. Sécurité Incendie :
  - 11.1 Présentation du coordonnateur et du technicien en prévention incendie.
12. Aménagement :
  - 12.1 Bilan des TIC pour 2012.
  - 12.2 Plateforme de compostage – Suivi.
  - 12.3 Règlement # 124 « Relatif à la dérivation d'un cours d'eau intermittent au Poste Figuery à Amos (lot 2 976 742) – Affluent du ruisseau Croteau.
13. Service Forêt :
  - 13.1 Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II – Projets.
14. Service d'Évaluation :
15. Autres sujets :
  - 15.1 Société de mise en valeur du bassin de l'Harricana – Support financier – Suivi.
  - 15.2 Rencontre du Comité Administratif – Suivi aux maires.

16. Sujets de discussion sans prise de décision :
  - 16.1 Serres de Guyenne.
  - 16.2 Service Forêt.
  - 16.3 Corporation du Mont-Vidéo.
  - 16.4 Activité « Marchons Courons Régional de Trécesson ».
17. Informations :
  - 17.1 Le Citoyen – Cahier spécial « Concours Québécoise en Entrepreneuriat ».
18. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

078-09-2012 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 JUIN 2012 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 13 juin 2012.

ADOPTÉE

**SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 27 JUIN 2012 :**

Les maires ont reçu par courrier le procès-verbal de la rencontre du Comité Administratif du 27 juin 2012 et Monsieur Michel Roy, directeur général, répond à leurs questionnements.

**SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 27 AOÛT 2012 :**

Les maires ont copie du procès-verbal de la rencontre du Comité Administratif du 27 août 2012 dans leur dossier et Monsieur Michel Roy, directeur général, leur présente chacun des points traités et répond à leurs questionnements.

**PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :**

Bien que le point 9.1 « Proposition de la ville d'Amos – étude « Une Ville une MRC » soit retiré de l'ordre du jour, Monsieur Jules Grondin, exprime son souhait que l'Assemblée Générale des maires se penche sérieusement sur cette question ainsi que sur l'élection du préfet au suffrage universel.

**CORRESPONDANCE :**

**CORRESPONDANCE PRÉSENTÉE À TITRE D'INFORMATION :**

**Accusés réception:**

2012-07-17	Laurent Lessard, ministre Affaires Municipales, des Régions et Occupation du Territoire	Résolution # 070-06-2012 Demande d'extension de délai pour le dépôt des rôles d'évaluation de certaines municipalités.
------------	---	---

**Invitation :**

Conférence Régionale des Élus de l'A-T Réflexion concernant le logement social	Mardi, le 18 septembre de 9h30 à 15h30 Best Western Albert Centre-Ville Rouyn-Noranda
---	---

079-09-2012 **RÈGLEMENT NUMÉRO 121 « CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MRC D'ABITIBI » - ADOPTION :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert et unanimement résolu d'adopter le règlement numéro 121 « Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC d'Abitibi ».

Une dispense de lecture est accordée compte tenu que les maires ont reçu copie du projet de règlement par courrier en même temps que l'avis de convocation pour la présente séance.

ADOPTÉE

080-09-2012

**CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MRC D'ABITIBI – APPLICATION :**

**ATTENDU** que la MRC d'Abitibi a adopté un règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de préciser le rôle du directeur général relativement à l'application de ce Code;

**ATTENDU** que le directeur général est le fonctionnaire principal de la MRC d'Abitibi;

**ATTENDU** qu'il doit, notamment, assurer les communications entre l'Assemblée Générale des maires, le Comité Administratif d'une part, et les autres fonctionnaires et employés de la MRC d'autre part;

**VU** les articles 210 et suivants du Code Municipal (L.R.Q., c. C-27-1);

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson et unanimement résolu de mandater le directeur général pour :

- Recevoir toute plainte d'un citoyen ou d'un employé relativement à la conduite d'un employé de la MRC d'Abitibi constituant potentiellement une contravention au Code d'éthique et de déontologie des employés;
- Procéder à une enquête sommaire sur les faits allégués dans la plainte, notamment en examinant tout document pertinent et en rencontrant tout employé pouvant lui fournir un tel document ou tout autre renseignement;
- Procéder à une semblable enquête sommaire lorsqu'il constate lui-même des faits pouvant potentiellement constituer une contravention au Code d'éthique et de déontologie des employés;
- Présenter un rapport au Comité Administratif afin que ce dernier prenne une décision quant à la suite des événements.

ADOPTÉE

**ÉTATS FINANCIERS AU 31 AOÛT 2012 – MRC D'ABITIBI, SERVICE FORÊT ET TNO :**

Les maires sont invités à prendre connaissance des états financiers au 31 août 2012 pour la MRC d'Abitibi, le Service Forêt ainsi que pour les TNO.

**CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI – PUBLICATIONS :**

Les maires sont invités à prendre connaissance des publications suivantes en provenance du Centre Local de Développement Abitibi :

- Bulletin trimestriel – Avril, mai, juin 2012.
- Bulletin rural Eau Courant – Septembre 2012.

**MAX TAXI – SUIVI :**

Madame Joanne Breton, agente de développement territorial au CLD Abitibi, informe les maires que le projet Max Taxi sera bonifié et qu'afin d'être plus représentatif des services offerts, le projet portera, dorénavant, le nom de Max+ Transport Collectif.

Madame Breton présente aux maires le site Internet de Max+ Transport Collectif qui vise à permettre aux citoyens de la MRC d'Abitibi de se déplacer à moindre Coût à l'intérieur du territoire. Tous les citoyens peuvent devenir membre et ainsi obtenir des rabais de 50% sur leur déplacement en taxi et en autocar. De plus, les membres le désirant ont la possibilité de prendre le transport scolaire pour leur déplacement, et ce, tout à fait gratuitement selon certaines conditions.

081-09-2012

**MAX+ TRANSPORT COLLECTIF :**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch et unanimement résolu d'accepter la mise sur pied du projet Max+ Transport Collectif sur le territoire de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

082-09-2012 **PACTE RURAL – PLAN DE TRAVAIL ACTUALISÉ – SEPTEMBRE 2012 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu d'adopter le « Plan de travail actualisé – Septembre 2012 » pour le Pacte Rural et de le déposer au Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire dans le cadre de la Politique Nationale de la Ruralité.

ADOPTÉE

083-09-2012 **TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE) - ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER POUR LES SAISONS 2012-2013, 2013-2014 ET 2014-2015 :**

**ATTENDU** que la MRC d'Abitibi est allé en appel d'offres sur invitation pour l'entretien des chemins d'hiver pour le TNO Lac-Chicobi (Guyenne) pour les années 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015;

**ATTENDU** que seule la Coopérative de Travail de Guyenne a présenté une soumission;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson et unanimement résolu de retenir la soumission de la Coopérative de Travail de Guyenne pour l'entretien des chemins d'hiver du TNO Lac-Chicobi (Guyenne) pour les années 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 dont les montants sont les suivants (incluant les taxes) :

2012-2013	44 645,17\$
2013-2014	45 314,85\$
2014-2015	45 994,57\$

Le contrat est donc octroyé pour la saison 2012-2013 et pour les deux (2) autres années subséquentes la MRC d'Abitibi signifiera par écrit au soumissionnaire son intention de renouveler ou non le contrat pour chacune des années 2013-2014 et 2014-2015.

Monsieur Michel Roy, directeur général, est autorisé à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE

084-09-2012 **TNO LAC-DESPINASSY - ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER POUR LES SAISONS 2012-2013, 2013-2014 ET 2014-2015 :**

**ATTENDU** que la MRC d'Abitibi est allé en appel d'offres sur invitation pour l'entretien des chemins d'hiver pour le TNO Lac-Despinassy pour les années 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015;

**ATTENDU** que l'entreprise Niveleuse Yaou a présenté la soumission conforme la plus basse;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu de retenir la soumission de l'entreprise Niveleuse Yaou pour l'entretien des chemins d'hiver du TNO Lac-Despinassy pour les années 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 dont les montants sont les suivants (incluant les taxes) :

2012-2013	9 644,79\$
2013-2014	9 849,67\$
2014-2015	10 068,47\$

Le contrat est donc octroyé pour la saison 2012-2013 et pour les deux (2) autres années subséquentes la MRC d'Abitibi signifiera par écrit au soumissionnaire son intention de renouveler ou non le contrat pour chacune des années 2013-2014 et 2014-2015.

Monsieur Michel Roy, directeur général, est autorisé à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE

**TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE) – CUEILLETTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR 2013 :**

**ATTENDU** que la MRC d’Abitibi est allé en appel d’offres sur invitation pour la cueillette des matières résiduelles sur le territoire du TNO Lac-Chicobi (Guyenne);

**ATTENDU** que l’entreprise Sanimos a présenté la soumission conforme la plus basse;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu de retenir la soumission de Sanimos au montant de \$21 100,00\$ (plus taxes) pour la cueillette des matières résiduelles sur le territoire du TNO Lac-Chicobi (Guyenne) pour l’année 2013 et d’autoriser Monsieur Michel Roy, directeur général à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE

**TNO LAC-DESPINASSY – CUEILLETTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR 2013 :**

Compte tenu que l’offre de services de la municipalité de Rochebaucourt représente un montant beaucoup plus élevé que l’an passé, nous avons demandé des précisions que nous n’avons pas reçues à ce jour.

Ce sujet est donc reporté à une prochaine rencontre.

**SÉCURITÉ INCENDIE - PRÉSENTATION DU COORDONNATEUR ET DU TPI :**

Ce sujet est reporté à la séance du 31 octobre 2012.

**BILAN DE LA COLLECTE 2012 DES TECHNOLOGIES DE L’INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS :**

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d’Aménagement présente aux maires le bilan de la collecte 2012 des technologies de l’information et des communications (TIC) lequel fait état des constats suivants :

1. Évolution du tonnage de matériel récupéré en tonne métrique :

2010	2011	2012
3,57	11,04	10,05

2. Répartition du tonnage de matériel récupéré par catégorie :

Catégorie	2011	2012
TV	2,68 (26,9%)	3,60 (40,7%)
Ordinateurs	3,83 (38,4%)	1,14 (12,8%)
Autres	3,18 (31,9%)	4,11 (46,5%)

3. Évolution des coûts :

2010	2011	2012
1 024,01\$	816,47\$	1 000,89\$

4. Commentaires :

- Baisse du tonnage en 2012 – Nette amélioration depuis 2010;
- Diminution du tonnage au CFER due à une baisse drastique des apports d’ordinateurs;
- Sous-traitance pour la mise en palette –vs- Augmentation de l’efficacité de la collecte – Hausse des coûts pour 2012;
- Diminution constante des frais de transport;
- Amélioration de la performance –vs- Ouverture du lieu de collecte en soirée et le samedi.

## **PLATEFORME DE COMPOSTAGE – SUIVI :**

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement, présente aux maires les démarches entreprises par le Service d'Aménagement à la demande du Comité d'évaluation des alternatives de gestion de la plateforme de compostage.

Les démarches visent à mettre à jour, en collaboration avec le Service d'Environnement de la ville d'Amos, les coûts de construction de la plateforme de compostage et à déterminer les frais d'exploitation annuels. Cela implique la recherche de données, une étude géotechnique, des visites de plateformes de compostage existantes ainsi qu'une actualisation des coûts.

Le Comité d'évaluation a donc invité, par écrit, les municipalités ayant déjà choisit une alternative autre que la plateforme de compostage à faire parvenir leur résolution à la MRC et cela, afin que cette dernière soit au fait du questionnement et du cheminement des municipalités face au projet de plateforme de compostage.

Les municipalités non adhérentes seront par la suite, invitées à une rencontre d'échange avec le Comité d'évaluation. Une seconde soirée d'échange avec l'ensemble des municipalités sera organisée au début de l'année 2013 pour présenter les coûts de construction et les frais annuels d'exploitation de la plateforme.

### **086-09-2012 RÈGLEMENT NUMÉRO 124 « RELATIF À LA DÉRIVATION D'UN COURS D'EAU INTERMITTENT AU POSTE FIGUERY À AMOS (LOT 2 976 742) – AFFLUENT DU RUISSEAU CROTEAU » :**

Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure, du règlement numéro 124 « Relatif à la dérivation d'un cours d'eau intermittent au Poste Figuery à Amos (lot 2 976 742) – Affluent du ruisseau Croteau ».

Puisque les maires ont copies du projet de règlement dans leur dossier de rencontre, le directeur général sera dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE

### **PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER – VOLET II – PROJETS POUR L'EXERCICE 2012-2013 :**

Les maires sont invités à prendre connaissance des projets qui ont été acceptés par le Comité Administratif le 27 août dernier dans le cadre du Volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier pour l'exercice 2012-2013.

### **087-09-2012 SOCIÉTÉ DE MISE EN VALEUR DU BASSIN DE L'HARRICANA – SUPPORT Abroge 024-03-2012 FINANCIER :**

**ATTENDU** que la Société de mise en valeur du bassin de l'Harricana est un organisme à but non-lucratif en opération depuis le 30 août 1994 et que sa mission est d'assurer la sécurité de la voie navigable tout au long de la rivière Harricana incluant la zone de la MRC d'Abitibi et de la MRC de la Vallée-de-l'Or;

**ATTENDU** que chaque année une augmentation de l'achalandage des bateaux est constatée;

**ATTENDU** que grâce à des fonds provenant de plusieurs partenaires du dragage a été réalisé, des bouées ont été installées, des cartes sécuritaires de navigation et la promotion de la sécurité ont également été faites il y a quelques années;

**ATTENDU** qu'il est maintenant nécessaire de faire l'entretien des bouées et du réseau de navigation;

**ATTENDU** que le circuit chevauche les MRC d'Abitibi et de la Vallée-de-l'Or;

**ATTENDU** que la Société de mise en valeur du bassin de l'Harricana demande à la MRC d'Abitibi ainsi qu'à la ville de Val d'Or de lui allouer, conjointement, une somme de 5 000,00\$ par année pendant trois (3) ans;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu que la MRC d'Abitibi accorde, conjointement avec la ville de Val d'Or, un somme de 5 000,00\$ par année pendant trois (3) ans dès l'exercice financier 2012, pour l'entretien du réseau de navigation de la rivière Harricana incluant la zone de la MRC d'Abitibi et de la MRC de la Vallée-de-l'Or.

- Cette somme sera répartie aux municipalités à même une quote-part selon la richesse foncière uniformisée;
- La présente résolution annule et remplace la résolution numéro 024-03-2012;

ADOPTÉE

## **RENCONTRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF – SUIVI AUX MAIRES :**

Lors d'une précédente rencontre de l'Assemblée Générale des maires, il avait été mentionné que certains maires souhaitaient prendre connaissance des dossiers traités par le Comité Administratif avant la tenue des rencontres de l'Assemblée Générale des maires puisque le délai entre l'envoi du procès-verbal des rencontres du Comité Administratif et la tenue de l'Assemblée Générale des maires ne permet pas toujours aux maires d'en prendre connaissance avant l'Assemblée Générale des maires.

Après discussion, ce sujet sera analysé à nouveau par les membres du Comité Administratif lors d'une prochaine rencontre.

## **SUJETS DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION :**

### **Serres Coopérative de Guyenne :**

Monsieur Ulrick Chérubin, maire de la ville d'Amos, déplore que les Serres Coopératives de Guyenne doivent suspendre la production de tomates.

Monsieur René Martineau donne certaines explications concernant l'état actuel du marché des tomates qui a mené à la décision des Serres Coopérative de Guyenne d'en suspendre la production.

### **Service Forêt :**

Monsieur Pascal Rheault, maire de la municipalité de Sainte-Gertrude-Manneville, souhaite que plus de rencontres avec les municipalités faisant partie de la Convention d'aménagement forestier de la MRC d'Abitibi soient tenues afin qu'elles soient au courant plus régulièrement des orientations du Service Forêt.

Monsieur Michel Roy, précise que nous n'avons toujours pas à ce jour, d'indication concernant la réforme du régime forestier notamment, l'orientation du Gouvernement quant à la forêt de proximité et que notre convention d'aménagement forestier viendra à échéance le 31 mars 2013.

### **Corporation du Mont-Vidéo :**

Monsieur Martin Roch, maire de la municipalité de Saint-Mathieu-d'Harricana, s'enquiert à savoir si la Corporation du Mont-Vidéo sera en mesure de commencer la saison hivernale 2012-2013.

Monsieur Lionel Pelchat, maire de la municipalité de Barraute, confirme que selon les informations qu'il détient, la Corporation du Mont-Vidéo procédera aux activités hivernales 2012-2013 telles que prévues.

### **Activité « Marchons Courons Régional de Trécesson » :**

Monsieur Ghislain Nadeau, maire de la municipalité de Trécesson, invite les maires à la 6<sup>ième</sup> édition de l'activité « Marchons Courons Régional de Trécesson » qui se tiendra samedi, le 15 septembre prochain à compter de 9h00.

## **INFORMATION :**

Les maires sont invités à prendre connaissance du cahier spécial « Concours Québécois en Entrepreneuriat – Lauréats locaux et régionaux » du journal Le Citoyen, édition du 20 juin 2012.

## 088-09-2012 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 21h20.

ADOPTÉE

---

Jacques Riopel,  
Préfet.

---

Michel Roy,  
Directeur général.